

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 21 septembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 12 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 21 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 Délibération n° 34_2023</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents excusés : Yanis ETHEVE, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Jacques VUICHARD</p> <p>Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : FINANCES : PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

La commune a été informée par la DDFIP de la généralisation d'un nouveau référentiel budgétaire et comptable, le référentiel M57, au 01/01/2024. Sa particularité est de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales avec des règles comptables assouplies.

Vu l'engagement de la commune à passer à la nomenclature M57 au 01/01/2024,

Vu l'avis du 04/08/2023 du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

